



PASSEPORT POUR UN MAJEUR

Présence obligatoire
du demandeur
au dépôt et au retrait

Sans rendez-vous

Lundi – Mardi – Mercredi - Jeudi : 9h-12h / 14h – 17h
Vendredi : 9h -12h / 14h – 16h30
Samedi : 9h30-11h30 (Fermé les veilles de jours fériés)

Vacances Juillet – Août et décembre :
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h / 14h à 16h

**Vous pouvez compléter de votre ordinateur le formulaire et ensuite l'imprimer sur le site service-public.fr
Fournir les originaux de tous les documents suivants**

PREMIÈRE DEMANDE

- Carte d'identité sécurisée (plastifiée) dont la date de validité a expiré depuis moins de deux ans **ou** acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 1 an (**voir au verso rubrique 1**)
- Preuve de nationalité française si parents nés à l'étranger **ou** naturalisation depuis moins d'un an (**voir au verso rubrique 2**)
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**)
- Acte de mariage de naissance de -3 mois pour les femmes mariées et acte de décès du conjoint pour les veuves
- Timbres fiscaux ou dématérialisés (voir tarifs au dos)

RENOUVELLEMENT

- Ancien passeport périmé + carte d'identité sécurisée (plastifiée) dont la date de validité a expiré depuis moins de deux ans **ou** acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 1 an (**voir au verso rubrique 1**)
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**)
- Acte de mariage ou acte de naissance de -3 mois pour les femmes mariées et acte de décès du conjoint pour les veuves
- Timbres fiscaux ou dématérialisés (voir tarifs au dos)

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- Carte d'identité sécurisée (plastifiée) dont la date de validité a expiré depuis moins de deux ans **ou** acte de naissance de moins de 3 mois
- Fournir tout autre document officiel avec photo
- Justificatif de domicile de moins de 1 an (**voir au verso rubrique 1**)
- **Si vol** : la déclaration de vol établi par le commissariat
- **Si perte** : la déclaration sera faite en mairie uniquement lors du dépôt du dossier
- Preuve de nationalité française si parents nés à l'étranger **ou** naturalisation depuis moins d'un an (**voir au verso rubrique 2**)
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**)
- Acte de mariage ou acte de naissance de -3 mois pour les femmes mariées et acte de décès du conjoint pour les veuves
- Timbres fiscaux ou dématérialisés (voir tarifs au dos)

CHANGEMENT D'ADRESSE

- Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 1 an (**voir au verso rubrique 1**)
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**)
- Acte de mariage ou acte de naissance de -3 mois pour les femmes mariées et acte de décès du conjoint pour les veuves

CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

- Acte de mariage ou acte de naissance (si mariage)
- Jugement original de divorce (si divorce)
- 1 photo d'identité (**voir au verso rubrique 3**)
- Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 1 an

Dans tous les cas cités : si vous êtes une femme divorcée autorisée à porter le nom de son ex-mari, vous devez fournir le jugement original de divorce.

ATTENTION ! Tout passeport non retiré par l'intéressé, dans le délai de 3 mois suivant sa mise à disposition par l'autorité auprès de laquelle la demande a été déposée, est détruit.(Article 12 du décret n°2005-1726 du 30/12/2005).



Cout d'un passeport : 86€

Les timbres fiscaux s'achètent uniquement au bureau de tabac ou à l'Hôtel des impôts avant le dépôt de votre dossier

Les timbres dématérialisés s'achètent sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>



RUBRIQUE 1 : JUSTIFICATIFS DE DOMICILE (fournir originaux + photocopies)

➡ **Si vous avez un justificatif de domicile à votre nom** : une quittance de loyer (sauf les quittances de loyer manuscrite ou d'un particulier), une facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable ou une attestation d'assurance logement. Avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation ou taxe foncière. Si la femme est mariée, présenter un justificatif de domicile où le mot madame apparaît.

Attention !!! Tous ces documents doivent être datés de moins de 1 an

➡ **Si vous êtes hébergé (y compris une personne majeure chez ses parents)** : justificatif de domicile de l'hébergeant + pièces d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant stipulant qu'il vous héberge depuis plus de 3 mois

RUBRIQUE 2 : PREUVE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE (fournir originaux + photocopies)

➡ **Si naturalisation depuis moins d'un an** : ampliation du décret de naturalisation

➡ **Si vos deux parents sont nés à l'étranger** : certificat de nationalité française / déclaration d'acquisition / décret de naturalisation ou de réintégration.

RUBRIQUE 3 : PHOTO D'IDENTITÉ

La norme ISO/IEC 2005 est exigée (35x45 mm). La photo doit être obligatoirement en couleur, sur fond clair et neutre (le blanc est interdit) et récente. Elle ne doit pas être scannée et découpée. Vous devez apparaître tête nue, le visage face à l'objectif et bouche fermée. Les *lunettes à montures épaisses, à verres teintés sont interdites. Pas de bandeau, élastique, ruban, barrette, grande boucles d'oreille ou de piercing*. La photo ne doit pas présenter de reflets ou de halos divers.

IMPORTANT : Le renouvellement d'un passeport est effectué à titre gratuit jusqu'à la durée de validité fixée initialement pour les motifs suivants :

- Modification d'état civil, changement d'adresse ou erreur imputable à l'administration.
- Pages du passeport réservées aux visas entièrement utilisées.
- Echange volontaire d'un passeport « Delphine » établi entre le 26 octobre 2005 et le 30 mars 2006 pour un passeport biométrique.

Informations pratiques

➤ **Comment se procurer un acte de naissance par internet ?**

Connectez vous sur : <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

➤ **Où demander un acte de naissance si je suis né à l'étranger ?**

Service central de l'Etat Civil – Ministère des affaires étrangères – 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 09. Par internet www.diplomatie.gouv.fr – rubrique service et formulaires état civil.

➤ **Où demander un certificat de nationalité française ?**

Tribunal d'Instance de Beauvais – 20 Bld Saint Jean – BP 10325 – 60021 Beauvais cedex